

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

ASSOCIATION LIGERIENNE DE MUSIQUES
ACTUELLES
20 Bd Thiers
42000 ST ETIENNE

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

AACI.CONSEILS@wanadoo.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association ligérienne de musiques actuelles relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 1 014 528 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 20 mai 2019

Le commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	12 309	12 309		400	400	100.00
	Fonds commercial (1)	3 200		3 200	3 200		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	409 675	409 675		92 239	92 239	100.00
	Autres immobilisations corporelles	141 729	141 729		15 065	15 065	100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	17 000	12 000	5 000	5 000		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	368		368	368		
	Total I	584 281	575 713	8 568	116 272	107 704	92.63
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 993		3 993	4 054	61	1.50
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	31 585		31 585	30 638	948	3.09
	Autres créances	155 395		155 395	95 375	60 020	62.93
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	64 474		64 474	236 494	172 020	72.74
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	90 837		90 837	115 458	24 621	21.32
	Charges constatées d'avance (3)	16 592		16 592	17 022	430	2.52
	Total III	362 877		362 877	499 041	136 164	27.29
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		947 158	575 713	371 445	615 313	243 868	39.63

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

YB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	127 573	117 320	10 253	8.74
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 723	10 253	18 976	185.07
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		101 980	101 980	100.00
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	118 850	229 553	110 703	48.23
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		21 099	21 099	100.00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 970	166 991	47 021	28.16
	Dettes fiscales et sociales	107 989	120 042	12 053	10.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	21 798	33 278	11 480	34.50
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	2 838	44 350	41 512	93.60
	Total IV	252 595	385 760	133 165	34.52
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		371 445	615 313	243 868	39.63

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

249 757

341 292

21 099

YB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	198 384		202 086		3 702	1.83
Production vendue de Biens et Services	533 146		453 038		80 108	17.68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 014 528		1 036 554		22 026	2.12
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	30 069		23 604		6 465	27.39
Collectes						
Cotisations	1 700		1 500		200	13.33
Autres produits	642		13		629	NS
Total I	1 778 469		1 716 795		61 675	3.59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	81 488		94 736		13 248	13.98
Variation de stock (marchandises)	61		2 684		2 623	97.73
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	789 930		748 523		41 407	5.53
Impôts, taxes et versements assimilés	14 771		19 564		4 792	24.50
Salaires et traitements	591 037		571 632		19 404	3.39
Charges sociales	229 154		207 733		21 421	10.31
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	144 321		102 443		41 878	40.88
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	54 340		51 344		2 996	5.84
Total II	1 905 102		1 798 659		106 443	5.92
I - Résultat d'exploitation (I-II)	126 633		81 865		44 768	54.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 045		2 520		525	20.86
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 000		5 000	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 045		7 520		4 475	59.50
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions			7 000		7 000	100.00
Intérêts et charges assimilées	65		33		32	97.67
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	65		7 033		6 968	99.08
2. Résultat financier (V-VI)	2 981		487		2 494	512.06
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	123 652		81 378		42 275	51.95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	185				185	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	113 807		93 505		20 303	21.71
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	113 993		93 505		20 488	21.91
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	130		20		110	550.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 387		2 387	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	130		2 407		2 277	94.60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	113 863		91 098		22 765	24.99
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 067		533		534	100.19
Total des produits (I+III+V+VII)	1 895 507		1 817 819		77 688	4.27
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 904 230		1 807 566		96 664	5.35
Solde intermédiaire	8 723		10 253		18 976	185.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	8 723		10 253		18 976	185.07

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 509		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	376 990		32 685
Installations générales agencements aménagements divers	45 103		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	92 695		3 932
TOTAL	514 787		36 617
Autres titres immobilisés	17 000		
Prêts, autres immobilisations financières	368		
TOTAL	17 368		
TOTAL GENERAL	547 664		36 617

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			15 509	15 509
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			409 675	409 675
Installations générales agencements aménagements divers			45 103	45 103
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			96 626	96 626
TOTAL			551 404	551 404
Autres titres immobilisés			17 000	17 000
Prêts, autres immobilisations financières			368	368
TOTAL			17 368	17 368
TOTAL GENERAL			584 281	584 281

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 909	400		12 309
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	284 750	124 925		409 675
Installations générales agencements aménagements divers	40 939	4 164		45 103
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 794	14 832		96 626
TOTAL	407 483	143 921		551 404
TOTAL GENERAL	419 392	144 321		563 713

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	400				
Instal.techniques matériel outillage indus.	124 925				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 164				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 832				
TOTAL	143 921				
TOTAL GENERAL	144 321				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	117 320	10 253		0	127 573
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 253	10 253		8 723	8 723
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	101 980		11 827	113 807	
Provisions réglementées					
TOTAL I	229 553		11 827	122 530	118 850

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	12 000				12 000
TOTAL	12 000				12 000
TOTAL GENERAL	12 000				12 000

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	368		368
Autres créances clients	31 585	31 585	
Impôts sur les bénéfices	32 634	32 634	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 117	14 117	
Débiteurs divers	108 645	108 645	
Charges constatées d'avance	16 592	16 592	
TOTAL	203 941	203 573	368

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	119 970	119 970		
Personnel et comptes rattachés	36 327	36 327		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 766	50 766		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 391	6 391		
Autres impôts taxes et assimilés	14 505	14 505		
Autres dettes	21 798	21 798		
Produits constatés d'avance	2 838	2 838		
TOTAL	252 595	252 595		

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Licence IV	3 200			3 200	
Total	3 200			3 200	

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

VB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	101 635
Total	101 635

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 793
Dettes fiscales et sociales	46 704
Total	94 497

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 592
Total	16 592
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 838
Total	2 838

Subventions d'équipement

L'association a perçu une subvention d'équipement de 20 587 € de la ville de St Etienne au titre de 2018 conformément à la DSP.

Il a été procédé à une régularisation de la subvention d'équipement DRAC non encore encaissée et non consommée au 31/12/2018. Celle-ci fait l'objet d'un report sur les exercices suivants et sera comptabilisée lors de son utilisation.

Le montant total des subventions d'investissement comptabilisé sur la période 2013-2018 s'élève à 382 177 €.

En 2018, les investissements entrant dans le cadre de ces subventions ont été tous effectués.

Le montant total des investissements imputables sur ces subventions comptabilisé sur la période 2013-2018 s'élève à 382 177 €.

YB

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

AACI.CONSEILS@wanadoo.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Achats de catering

Avec l'association LA FABRIQUE

Personnes concernées :

LA FABRIQUE - Philippe CHAPPAT - Président, Administrateur

Nature et objet :

L'association LA FABRIQUE a facturé du catering à la LIMACE.

Modalités :

Les charges de catering s'élèvent à 1 408 €

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 1 408 €.

Rémunération en tant qu'administrateur

Avec M. CHAPPAT Philippe

Personnes concernées :

LA FABRIQUE - Philippe CHAPPAT - Président, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. CHAPPAT Philippe en décembre 2018 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 480 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 736 €.

Frais de captation et frais de communication

Avec l'association RADIO DIO

Personnes concernées :

RADIO DIO – FAYOLLE Lionel -Administrateur

Nature et objet :

RADIO DIO a facturé de la captation et des frais de communication à la LIMACE.

Modalités :

Les frais de communication sont de 1 320 €, outre la cotisation de 15€.

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 1 335 €.

Frais de coproduction et frais de catering

Avec la société C'KEL PROD

Personnes concernées :

C'KEL PROD – JAVELLE Simon – Secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

C'KEL PROD a facturé à la LIMACE des frais de coproduction, des frais de catering et de redevances CNV.

Modalités :

Le montant des frais de coproduction s'élève à 11 558 € et les frais de catering sont de 691 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 12 249 €.

Facturation de location de salle, reddition de comptes et redevances de CNV

Avec la société C'KEL PROD

Personnes concernées :

C'KEL PROD – JAVELLE Simon – Secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a facturé à C'KEL PROD des locations de salle. Des redditions de comptes ont été réalisées entre C'KEL PROD et la LIMACE.

Modalités :

Les produits de location s'élèvent à 25 290 €. Les redditions de comptes (versements de billetterie) sont de 35 111 €. Les redevances CNV refacturées à C'KEL PROD sont de 1 096 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des produits de l'exercice est de 26 386 €

Rémunérations en tant qu'administrateur

Avec M. JAVELLE Simon

Personnes concernées :

Simon JAVELLE - Secrétaire, Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à M. JAVELLE Simon en décembre 2018 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 182 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 307 €.

Facturation de billetterie

Avec l'association FACE B

Personnes concernées :

FACE B – Damien FLANDIN - Administrateur

Nature et objet :

La LIMACE a facturé à FACE B des frais de billetterie dus au titre de l'exercice 2017.

Modalités :

La facturation de billetterie est de 300 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des produits de l'exercice est de 300 €.

Frais de vie associative

Avec la société CHATEAU DU ROZIER

Personnes concernées :

CHATEAU DU ROZIER – TERRADE Clément - Administrateur

Nature et objet :

Le CHATEAU DU ROZIER a facturé à la LIMACE des frais de vie associative (soirée de clôture juillet).

Modalités :

Les frais sont de 500 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant des charges de l'exercice est de 500 €.

Rémunérations en tant qu'administratrice

Avec Mme TEXIER Sophie-Bulle

Personnes concernées :

Sophie-Bulle TEXIER – Trésorière, Administratrice

Nature et objet :

La LIMACE a versé une rémunération à Mme Sophie-Bulle TEXIER en décembre 2018 pour ses fonctions d'administratrice.

Modalités :

Le salaire brut s'élève à 480 €.

Montants affectant le résultat :

Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 736 €.

A SAINT ETIENNE

le 20 mai 2019


Le commissaire aux comptes

YVES BEGON

